

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Association Franco-culturelle de Yellowknife (AFCY)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Association Franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association Franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits d'activités de revenus d'autofinancement et de cotisations dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités revenus d'autofinancement et de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024, et de l'actif net aux 1er avril 2024 et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

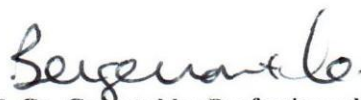
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'entit  .
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'entit      poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Notre conclusion s'appuie sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entit      cesser son exploitation.
- Nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Edmonton, AB
18 ao  t 2025


Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agr   s

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Patrimoine canadien	241 932 \$	252 500 \$
Patrimoine canadien - Projets	51 000	99 674
Gouvernement des TNO	33 000	34 547
Revenus d'autofinancement	28 403	25 668
Autres subventions	18 173	32 769
Amortissement des apports reportés	2 224	3 178
Cotisations	<u>1 425</u>	<u>2 235</u>
	<u>376 157</u>	<u>450 571</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	180 385	208 623
Sous-traitance	36 047	52 870
Déplacements	32 115	30 264
Cachet d'artistes	29 761	39 635
Dépenses d'activités	27 542	20 048
Location	19 431	18 412
Fournitures et frais de bureau	10 240	7 979
Publicité et promotion	8 863	19 186
Frais professionnels	6 253	5 945
Location de salles	5 477	13 676
Assurance	4 577	4 820
Téléphone	2 987	2 313
Amortissement des immobilisations corporelles	2 384	3 405
Intérêts et frais bancaires	1 707	1 770
Réparations et entretien	<u>-</u>	<u>807</u>
	<u>367 769</u>	<u>429 753</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>8 388</u></u> \$	<u><u>20 818</u></u> \$

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

ACTIF NET	Investi en <u>immobilisations</u>	Grevé <u>d'affectations</u>	Non-grevé <u>d'affectations</u>	Total <u>2025</u>	Total <u>2024</u>
Solde au début de l'exercice	532 \$	- \$	122 899 \$	123 431 \$	102 613 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>(159)</u>	<u>-</u>	<u>8 547</u>	<u>8 388</u>	<u>20 818</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>373</u> \$	<u>-</u> \$	<u>131 446</u> \$	<u>131 819</u> \$	<u>123 431</u> \$

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2025

ACTIF		<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse (Note 3)		183 100 \$	172 848 \$
Comptes à recevoir (Note 4)		13 694	10 568
TPS à recevoir		2 268	2 500
Frais payés d'avance		<u>2 336</u>	<u>1 237</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME		201 398	187 153
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)		<u>5 562</u>	<u>7 946</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>206 960</u> \$	<u>195 099</u> \$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Comptes fournisseurs et charges à payer		14 560 \$	54 173 \$
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 7)		12 324	9 496
Apports reportés (Note 8)		43 068	-
Revenus reportés		<u>-</u>	<u>585</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME		69 952	64 254
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS (Note 9)		<u>5 189</u>	<u>7 414</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>75 141</u>	<u>71 668</u>
ACTIF NET			
Actif net investi en immobilisations corporelles		373	532
Actif net non grevé d'affectations		<u>131 446</u>	<u>122 899</u>
TOTAL ACTIF NET		<u>131 819</u>	<u>123 431</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET		<u>206 960</u> \$	<u>195 099</u> \$

Approuvé par les Administrateurs:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	8 388 \$	20 818 \$
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des apports reportés	(2 224)	(3 178)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 384</u>	<u>3 405</u>
Changement net des éléments sans effet sur l'encaisse	8 548	21 045
 Variations des éléments hors encaisse du fonds de roulement		
Comptes clients	654	(2 347)
Subventions à recevoir	(3 780)	-
Taxes sur les produits et services	232	3 019
Frais payés d'avance	(1 100)	4 471
Comptes fournisseurs et charges à payer	(39 613)	12 762
Apports reportés	(585)	(8 462)
Salaires et cotisations sociales à payer	2 828	(2 343)
Revenus reportés	<u>43 068</u>	<u>-</u>
	<u>10 252</u>	<u>28 145</u>
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports pour achats d'immobilisations	<u>-</u>	<u>7 586</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(7 586)</u>
 Augmentation nette de l'encaisse	10 252	28 145
 Encaisse au début de l'exercice	<u>172 848</u>	<u>144 703</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>183 100</u></u> \$	<u><u>172 848</u></u> \$

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Association franco-culturelle de Yellowknife est incorporée sous la Loi des sociétés des Territoires du Nord-Ouest et oeuvre à répondre aux attentes de la population francophone et francophile de Yellowknife.

L'Association est un organisme sans but lucratif et est exonérée d'impôts sur le revenu. Les opérations sont supportées à 78 % (2024 - 78 %) par Patrimoine Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

- a) L'Association a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les revenus d'autofinancement et les cotisations sont constatés à titre de produits au moment de l'encaissement, ou au moment ou l'évènement a lieu ou lorsque le service est rendu.

Apports reçus sous forme de biens et services

- b) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations

- c) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

Instruments financiers

- d) L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur à l'exception de certaines transactions entre apparentés qui sont évaluées à la valeur d'échange ou comptable selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer et de salaires à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- e) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- f) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Stocks

- g) Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif et la valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif moins les coûts pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

- h) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Véhicules	30%	Amortissement dégressif
Matériel informatique	30%	Amortissement dégressif
Matériel de bureau	20%	Amortissement dégressif
Équipements pour cabane à sucre	20%	Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Encaisse grevée d'affectations externes - Apports reportés	43 068	-
Encaisse grevée d'affectations externes - Revenus reportés	-	585
Encaisse non grevée d'affectations externes	<u>140 032</u>	<u>172 263</u>
Total de l'encaisse	<u><u>183 100</u></u> \$	<u><u>172 848</u></u> \$

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes clients	9 914 \$	10 568 \$
Subventions à recevoir	<u>3 780</u>	<u>-</u>
	<u><u>13 694</u></u> \$	<u><u>10 568</u></u> \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u> <u>Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2025</u>	<u>2024</u>
Véhicules	9 500 \$	9 272 \$	228 \$	326 \$
Matériel informatique	38 931	33 597	5 334	7 620
Matériel de bureau	16 320	16 320	-	-
Améliorations locatives	16 845	16 845	-	-
Équipements pour cabane à sucre	<u>1 358</u>	<u>1 358</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u><u>82 954</u></u> \$	<u><u>77 392</u></u> \$	<u><u>5 562</u></u> \$	<u><u>7 946</u></u> \$

6. DETTE BANCAIRE

L'Association a une marge de crédit d'exploitation de 30 000 \$, garantie par une charge en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières donnant au prêteur une sûreté réelle sur les tous les actifs présents et futurs et portant intérêt au taux préférentiel majoré plus 3%. Le taux préférentiel du prêteur est de 4,95 % au 31 mars 2025. Les intérêts sont payables mensuellement.

L'Association détient deux cartes de crédit ayant une limite crédit de 5 000 \$ chacune et portant intérêts à 19,99 % au 31 mars 2025.

7. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 11 601 \$ (2024 – 6 450 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE (AFCY)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

8. APPORTS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine canadien				
Programmation	- \$	265 000 \$	241 932 \$	23 068 \$
Gouvernement des TNO	-	20 000	-	20 000
	<u>- \$</u>	<u>285 000 \$</u>	<u>241 932 \$</u>	<u>43 068 \$</u>

9. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les immobilisations et les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde d'ouverture	7 414 \$	10 591 \$
Montants amortis au revenu	<u>(2 225)</u>	<u>(3 177)</u>
Solde de fermeture	<u>5 189 \$</u>	<u>7 414 \$</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'association a engagé des frais d'honoraires et cachets d'artiste envers certains membres du conseil d'administration pour des services rendu au cours d'événements pour un montant de 1 135 \$, dont un montant de 335 \$ est à payer à la fin de l'exercice.

11. RISQUES FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

L'Association est exposée au risque de crédit principalement lié aux comptes à recevoir.

Risque de liquidité :

L'Association est exposée au risque de liquidité relativement à ses comptes fournisseurs et charges à payer. Elle est également exposée à ce risque par le fait que l'encaisse grevée d'affectations internes est négative.